

Accidents corporels de la circulation routière

Hauts-de-Seine 2005

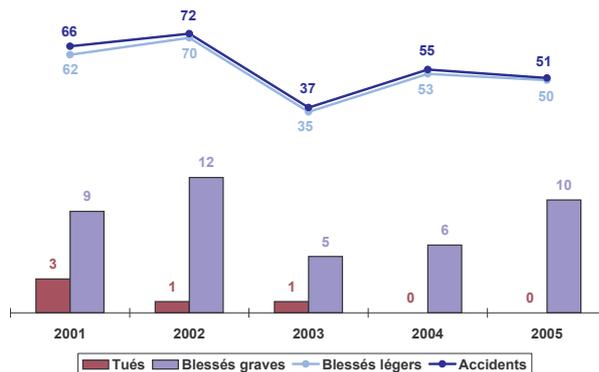
Ville de Bagneux

Avertissement : à partir de 2005, des définitions nouvelles des victimes sont entrées en vigueur.
blessé grave : victime hospitalisée plus de 24 heures, remplace victime hospitalisée plus de 6 jours
tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours, remplace victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours.



Bagneux

Bilan global



Nombre de tués par catégories d'usagers

	piéton	deux-roues	véhicule léger
2001	1	2	.
2002	1	.	.
2003	.	1	.
2004	.	.	.
2005	.	.	.

Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005

Bagneux

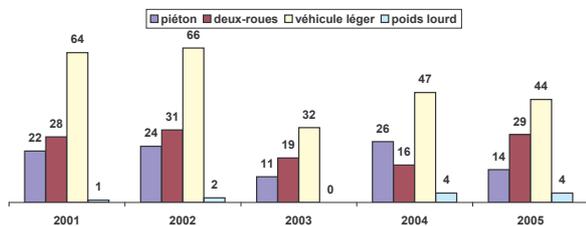
Typologie des conflits

	véhicule seul	piéton	vélo ou cyclo.	moto	V.L.	P.L. ou T.C.	plus de 2 véhicules
vélo ou cyclo.	1	1	.	.	5	.	.
moto	1	2	.	.	15	1	.
V.L.	3	10	5	15	6	1	.
P.L. ou T.C.	.	1	.	1	.	.	.
plus de 2 véhicules	4

Les principaux types de conflits

V.L. / piéton	20%
V.L. / deux-roues	39%
V.L. / V.L.	12%

Nombre d'accidents impliquant un :



Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005

Bagneux

Accidents par types de réseaux

		2001	2002	2003	2004	2005
Autoroutes et voies rapides	accidents	0	0	0	0	0
	tués	0	0	0	0	0
	blessés graves	0	0	0	0	0
	blessés légers	0	0	0	0	0
Routes nationales	accidents	17	15	12	11	8
	tués	1	0	0	0	0
	blessés graves	5	4	0	1	2
	blessés légers	13	13	13	11	7
Routes départementales	accidents	40	45	22	35	32
	tués	2	1	0	0	0
	blessés graves	4	7	5	3	6
	blessés légers	39	47	20	35	33
Voies communales	accidents	9	12	3	9	11
	tués	0	0	1	0	0
	blessés graves	0	3	0	2	2
	blessés légers	10	10	2	7	10

Nota : les accidents survenus à l'intersection de deux voies de catégories différentes sont affectés à la voie principale.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la
Direction Départementale de l'Équipement
Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité
41, rue Thiers - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél : 01 46 08 08 18 - Télécopie : 01 46 08 12 07

Accidents corporels de la circulation routière 2001 - 2005